

# Le dossier d'inscription GMS78

## Saison 2021-2022

Chère joueuse, chère dirigeante, chers parents, cher joueur, cher dirigeant,

**En vous inscrivant, vous vous portez haut les couleurs et les valeurs de votre Club** : Respect, Amitié et Esprit Sportif et **vous vous engagez à respecter le règlement Intérieur (en annexe).**

**Merci de bien vouloir lire attentivement** ce message qui annonce, pour la saison 2021-2022, **la version dématérialisée de la demande de licence fff** de la demande de licence ; ce qui permet d'alléger la charge de travail du club (plus besoin de scanner les différentes pièces, c'est le futur licencié qui s'en charge pour le compte du club).

Nous vous demandons de bien vouloir :

- **Prendre connaissance** (avec les parents pour le mineur) de ce dossier complet dont le **règlement intérieur en annexe**, le conserver et **y adhérer** en signant **la fiche d'inscription GMS78** à votre Club,
- **Imprimer, renseigner et signer** la fiche d'inscription destinée uniquement au Club **pages 3 et 4**. Ces informations sont indispensables pour vous contacter et communiquer durant la saison. Merci de la déposer en **R°V°** ou de l'envoyer à votre Club (les adresses administratives de chacun des clubs se trouvent en dernière page), accompagnée du règlement de la cotisation et (selon catégorie) du chèque de caution.

A réception, votre club déclenche la demande de licence dématérialisée. Vous recevrez 2 emails pour formuler la **demande de licence FFF** par voie de dématérialisation.

- Un **1<sup>er</sup> email** avec pour objet « Licence FFF ».  
Les étapes importantes :
  - Etape 1** : Téléchargez le questionnaire de santé
  - Etape 2** : Remplir le formulaire : Civilité, Adresse, Contact, Autorisations
    - ↳ Etape suivante : Assurance
    - ↳ Etape suivante : Pièces justificatives ; il peut vous être demandé une photo et/ou le certificat médical
    - ↳ Etape suivante : Signature électronique « Signer et soumettre la demande »**Quand vous aurez signé, une nouvelle page s'ouvre « MERCI ! »**  
« Nous avons bien reçu votre demande de licence » et « Fiche d'inscription club ».  
**Vous n'avez aucune obligation de cliquer sur « MAINTENANT » et de renseigner le reste du formulaire.**  
**Vous avez déjà renseigné la fiche d'inscription GMS78.**

Votre club validera la demande de licence dématérialisée à réception de la fiche d'inscription R°V° renseignée et signée et du chèque de cotisation (+ chèque de caution selon la catégorie).

**Le Comité de Direction de votre Club rappelle qu'aucune NOUVELLE inscription ne sera validée sans qu'il y ait une rencontre entre les parents du footballeur mineur ou le joueur majeur, et les dirigeants du Comité de Direction.**

- Vous recevrez alors un **2<sup>ème</sup> email** avec votre attestation de licence.

Sportivement vôtre !

*Fiers de nos couleurs, fiers de nos valeurs*

[www.gms78.com](http://www.gms78.com)



## LE MOT DES PRÉSIDENTS



### Vive l'Entente GMS !

Nous sommes tous ravis, à travers ce magazine, de pouvoir communiquer auprès de l'ensemble des habitants du territoire de Gally Mauldre sur notre Entente sportive. En effet, ce projet que nous avons lancé il y a près de 3 ans vise à rassembler les femmes et les hommes de notre communauté de communes et de ses 11 villes et villages autour de la pratique sportive.

Nous, dirigeants des quatre clubs de football du territoire (Chavenay, USA Feucherollaise, Mareil-sur-Mauldre et US Mauloise) avons des problématiques communes :

- Disponibilité des terrains : les terrains en gazon naturel de Maule et Mareil sont impraticables l'hiver en cas de grand froid ou de pluie abondante, ceux de Chavenay étaient en travaux cette saison...
- Fluctuation des effectifs selon les catégories : on observait des « trous » de catégories, qui n'étaient pas représentées en Championnat faute d'adhérents.
- Enjeux de transport des enfants : la plupart des parents de la communauté de communes sont des actifs et n'ont pas forcément la possibilité d'amener leurs enfants sur leur lieu de pratique sportive. En rassemblant nos clubs, on maximise les chances d'obtenir des solutions de mobilité collective.

Tout en gardant l'identité propre à chacun des clubs, nous avons donc décidé d'unir nos forces, dans l'intérêt collectif et dans le partage de valeurs qui nous sont chères, pour créer cette Entente Gally Mauldre Sport, et répondre ainsi aux défis de notre territoire rural en Île-de-France. Une Entente qui, dans les années à venir, pourra étendre son offre à différentes disciplines sportives.

### Une politique sportive cohérente au service de toutes et tous...

**Intergénérationnelle** : chaque habitant de notre territoire doit pouvoir trouver une offre de football correspondant à ses envies : des Pitchouns (moins de 5 ans) aux Vétérans de + 45 ans, toutes les catégories sont présentes.

**Mixte** : les Fillofoot et les Seniors féminines viennent répondre à une demande croissante de pratique féminine du football.

**Multi-pratique** : que ce soit pour le simple loisir ou bien la compétition, chacun joue selon son envie. Le rassemblement de nos effectifs et de nos encadrants permet de renforcer, de promouvoir et de pérenniser chaque catégorie et chaque section.

Enfin, notre Entente se veut également l'ambassadrice des valeurs du sport : respect de l'autre et des lois du jeu, tolérance, solidarité, plaisir, engagement, telles sont les clés du bien-vivre ensemble dans notre magnifique territoire.

### Quelle sera l'étape suivante ?

La structuration d'un club omnisports intercommunal, qui passera notamment par des solutions pérennes de mobilité des sportifs, sujet sur lequel nous travaillons de concert avec les élus de la communauté de communes.

### Vive l'Entente !

Cyril Dandeville, Fabrice Laudet, Jean-Philippe Clamen et Gérard Rivart

ENTENTE  
**GALLY  
MAULDRE  
SPORT**  
FOOTBALL

Chavenay



Mareil sur  
Mauldre



Maule



Feucherolles



# La fiche d'inscription GMS78

2021-2022

**Footballeur, footballeuse et parents, avant de prendre une licence de football à la FFF (Fédération Française de Football) vous vous inscrivez à votre club d'affiliation.**

Cette fiche d'inscription est destinée uniquement aux clubs de l'entente GMS. Ces informations sont indispensables pour que nous puissions vous contacter et communiquer tout au long de la saison. **Aucune nouvelle inscription ne sera validée sans qu'il y ait une rencontre entre les parents du footballeur mineur ou le joueur majeur et les dirigeants du Comité de Direction.**

La signature que vous apposez en bas de cette **fiche d'inscription GMS78** (page 4) est un acte fort ; elle vous engage à respecter les règles, les couleurs, les valeurs du club.

L'adhérant		
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse, CP Ville		
Tél. Mobile	Tél. Domicile	Tél. Mobile d'un parent
.....	.....	.....
E-mail [en MAJUSCULE / lisiblement]	@	

**LA PHOTO Obligatoire**  
(avec le Nom & Prénom du joueur au dos)

Si adhérent Mineur		
Parent 1 : Prénom, Nom		
Tél. Mobile	Tél. Domicile	
E-mail [en majuscule / lisiblement]	@	
Parent 2 : Prénom, Nom		
Tél. Mobile	Tél. Domicile	
E-mail [en majuscule / lisiblement]	@	

Personnes autorisées à venir chercher notre enfant en fin d'entraînement			
Nom, Prénom	Lien avec votre enfant	Téléphone 1	Téléphone 2

Pour la tenue de match (entourer la taille)										
Tailles Enfant					Tailles Adulte					
Inf. à 128 cm	128/137cm	137/147 cm	147/158 cm	158/170 cm	170 cm	174 cm	180 cm	186 cm	192 cm	198 cm

Pointure p/ chaussettes	
-------------------------	--



# La fiche d'inscription GMS78

2021-2022

2021-2022 L'adhésion/cotisation				
Catégories	Année de naissance	Nlle licence (1)	Renouvellement	
Dirigeant		12 €	12 €	
Pitchoun	2017-2018	95 €	90 €	
U6 (dès l'âge de 5 ans révolu)	2016	180 €	160 €	
U7	2015	180 €	160 €	
U8	2014	180 €	160 €	
U9	2013	180 €	160 €	
U10	2012	200 €	160 €	
U11	2011	200 €	160 €	
U12	2010	200 €	160 €	
U13	2009	200 €	160 €	
U14	2008	200 €	160 €	
U15	2007	200 €	160 €	
U16	2006	200 €	160 €	
U17	2005	200 €	160 €	
Dispositif du Département permettant d'obtenir une aide financière de 60 € (80 € pour un boursier) pour la pratique d'activités sportives		Nlle licence	Renouvellement	
			Ancienneté 1 an	Ancienneté 2 ans
U18	2004	200 €	95 €	60 €
U19	2003	200 €	95 €	60 €
U20	2002	220 €	105 €	70 €
Féminines Senior	Avant 2006	150 €	50 €	50 €
Senior / CDM	Avant 2002	220 €	105 €	70 €
Foot Super Loisir		145 €	35 €	35 €
+ 45 ans	Avant 1977	145 €	35 €	35 €
Vétérans	Avant 1987	220 €	105 €	70 €

Mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire : tarifs *exceptionnels* pour les licenciés qui se réinscrivent (Renouvellement)

Le +45 désirant jouer en vétéran devra s'acquitter de la cotisation vétérans

Le foot Super Loisir ne participe à aucune compétition officielle : ouvert aux 4 clubs

(1) Prix de l'inscription d'un nouvel adhérent habitant hors intercommunalité Gally Mauldre.

Réduction de 10 € pour les habitants de l'intercommunalité

**ADHESION [récapitulatif] -----> Chèque encaissé fin septembre.**

Coût inscription voir ci-dessus	Catégorie	Externe / Interne	Montant €
Souhaitez-vous une attestation CE <input type="checkbox"/>			

Chèque Adhésion n° ..... Banque .....

**Chèque caution 60 € / pour catégories Pitchouns à U9 / prêt Short et Maillot par le Club ;**

Chèque n° ..... Banque.....

La caution de 60 € est conservée et **détruite** en fin de saison, au retour de la tenue remise dans un sac avec le nom du licencié à l'intérieur.

Merci d'établir votre règlement par chèque **à l'ordre de votre club** ou par coupons Sport ANCV, après les avoir renseignés

Pour l'adhérent	Nom, Prénom .....		
<p><b>En signant et datant ce document, j'ai pris connaissance de tous les documents en Annexe et plus particulièrement j'ai lu et adhère au Règlement Intérieur en Annexe 1.</b></p> <p>Le : .....</p>	<input type="checkbox"/>  CHAVENAY <input type="checkbox"/>  FEUCHEROLLES <input type="checkbox"/>  MAREIL S/ MAULDRE <input type="checkbox"/>  MAULE	<b>Signature du Licencié</b> +	<b>Signature d'un parent</b> pour le mineur



# Nouveau licencié

---

Sur la demande de licence,  
le certificat médical doit **impérativement être signé et tamponné lisiblement  
et uniquement SUR** la demande de licence ;  
La ligue de Paris de Football n'accepte pas de certificat médical à part  
de la demande de licence.

## Les documents complémentaires à fournir

### **Pour le nouveau licencié de nationalité FRANÇAISE**

La photocopie de sa carte d'identité R° V° ou de son livret de famille

### **Pour le nouveau licencié de nationalité UNION EUROPÉENNE**

- Un justificatif officiel de résidence des parents (quittance loyer, facture EDF, ...)
- Un justificatif du lien de filiation (extrait d'acte de naissance)
- Un justificatif d'identité et de nationalité des parents du licencié et du licencié (pièce nationale d'identité ou passeport dont date de naissance)

## Soutenez financièrement votre club...

---

### Un don de 100 € ne vous coûte que 34 €

Votre club de football est une association loi 1901.

Il vit principalement des adhésions/cotisations de ses membres, d'une subvention municipale et d'actions et animations diverses (stages, fêtes annuelles, soirée du club, ...), indispensables à la pérennité de ses actions et à son indépendance.

En faisant un don, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable d'après l'article 200 du CGI : un don de 100 € ne vous coûte donc que 34 €.

Votre club vous établit le document cerfa 11580\*03 qui vous permet de bénéficier de la réduction d'impôt auprès de l'administration.

**Vos dons sont des actions de partage et de soutien qui encouragent à préserver votre club et permettent de poursuivre ses projets et réalisations : pédagogie, formations des éducateurs, animations et communication, investissement matériel...**

*Votre club vous en remercie par avance.*

---

Nom ..... Prénom .....

Souhaite soutenir les actions et animations de l'association en versant la somme de

50 €       100 €       ..... €

Je règle :

par chèque bancaire libellé au nom de l'association

la somme de ..... € - Banque ..... - N° ch .....

en espèces la somme de ..... €

A ....., le ..... 20....

Signature



---

# Annexes

---

- Annexe 1  
**Le règlement intérieur  
des 4 clubs de l'entente GMS  
(3 pages)**
- Annexe 2  
**Le protocole de BIENVENUE**
- Annexe 3  
**Le PASS+**
- Annexe 4  
**L'indispensable sac de sport « spécial foot »**
- Annexe 5  
**Info « Cartons »**
- Annexe 6  
**Un dernier mot**

# Le règlement intérieur des 4 clubs de l'entente GMS

à suivre tout au long de la saison et **à conserver**. Merci.

Le club est une association Loi 1901. Ayant la jouissance des installations municipales de la commune, une priorité sera donnée, pour l'inscription au club, aux joueurs domiciliés sur le territoire de la commune et de l'intercommunalité Gally-Mauldre (Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche).

Le club représenté par les membres du Comité Directeur (CoDir) et ses dirigeants encadrants se garde la possibilité de refuser une inscription pour des raisons comme : mauvais comportement, non adhésion aux valeurs fondatrices du club, etc. **A ce titre, le CoDir a un total regard sur les inscriptions.** Les effectifs maximums seront définis chaque année, en fonction du nombre de dirigeants, d'éducateurs, et des capacités d'accueil des infrastructures.

Le club est un club citoyen qui défend les valeurs républicaines, public et œuvre à garantir l'égalité entre les pratiquants quel que soit leur âge et à les protéger de revendications communautaires. Ainsi, nous veillons au respect de la loi du 15 mars 2004 relative à l'interdiction du port de signes ostentatoires

## 1-ENGAGEMENT

L'adhérent, en s'inscrivant, devient un représentant du club, sur et en dehors du terrain. Il se doit de porter haut les couleurs et les valeurs du club : respect, amitié et esprit sportif... Chaque adhérent **s'engage à respecter le présent Règlement Intérieur, qu'il déclare connaître et accepter dans son intégralité en complétant, signant et en remettant LA FICHE D'INSCRIPTION.** Il vaut aussi dans le cadre des stages et des différentes manifestations annuelles. Il doit se référer aussi au règlement de sa catégorie (à voir avec son éducateur référent ou coach). En s'engageant, le licencié est susceptible de donner un nombre d'heures pour des actions caritatives et/ou non commerciales.

## 2-PROTOCOLE DE « BIENVENUE »

C'est un acte de protection, un acte citoyen pour ceux qui aiment le sport.

L'éducateur, dirigeant responsable de sa catégorie doit le mettre en place à chaque rencontre qui se joue dans son club :

- Un bon accueil de l'adversaire avant le match,
- Vainqueurs ou vaincus, les licenciés font une haie d'honneur, saluent avec respect les licenciés de l'équipe adverse,
- et invitent à boire le verre de l'amitié (jus de fruits) après la rencontre et la douche.

**Le club se doit d'être exemplaire étant actif dans la commission CVES (Commission Valorisation Esprit Sportif) du DISTRICT des Yvelines.**

## 3-INSCRIPTION

**Le joueur doit être licencié du club.**

Faire évoluer un joueur, même lors d'entraînements, alors qu'il n'est pas licencié engage gravement la responsabilité du club et de son Président ; le joueur non licencié n'étant en effet pas assuré, ni pour les dommages corporels, matériels ou immatériels qu'il peut subir dans le cadre de la pratique du football, ni pour les dommages qu'il peut causer à des tiers, dont les autres joueurs.

Les montants des cotisations couvrent l'affiliation à la F.F.F. (Fédération Française de Football) et le financement des frais de fonctionnement de l'Association. **Toute cotisation versée au club est définitivement acquise. Les frais de mutation sont à la charge du licencié et remboursable de moitié au bout de 2 saisons consécutives en tant que licencié.**

### Le certificat médical

Le questionnaire de santé « QS Sport » est remis en main propre avec la demande de licence ou à télécharger sur le site du club.

1- Le joueur majeur doit satisfaire à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant sur le formulaire de demande de licence, mention

de la production de ce certificat médical étant apposée sur la licence. Le certificat médical du joueur majeur est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est toutefois applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de trois saisons :

- l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,
- l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé, et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions. La délivrance d'un nouveau certificat médical est obligatoire :
  - pendant cette période de trois saisons si l'une des deux conditions susvisées n'est pas remplie,
  - dans tous les cas, à l'issue de cette période de trois saisons.

2- Le joueur mineur, conjointement avec les personnes exerçant l'autorité parentale, doit répondre, chaque saison jusqu'à sa majorité, à un questionnaire de santé. S'il est attesté sur la demande de licence le fait d'avoir répondu négativement à toutes les questions, le joueur n'est soumis à aucune autre formalité sur le plan médical. S'il est attesté sur la demande de licence le fait d'avoir répondu positivement à au moins une question, le joueur doit satisfaire à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, conformément aux lois et textes en vigueur, figurant sur le formulaire de demande de licence. Ce certificat médical n'est valable que pour la durée de la saison en cours. Par exception, si le joueur mineur veut bénéficier d'un double surclassement, il fait obligatoirement l'objet d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du football, dans le respect des conditions définies audit article. Pour l'application des dispositions

La signature d'une licence ne comporte pas l'obligation de faire jouer d'une manière régulière le licencié en compétition. Ceci est laissé à l'appréciation de l'entraîneur.

## 4-MODES DE RÈGLEMENTS

Les règlements des cautions, adhésions/cotisations et dons s'établissent par chèques à l'ordre du club d'affiliation.

Vous pouvez aussi payer par coupons sport ANCV après les avoir dûment remplis.

## 5-LES AUTORISATIONS

### 5-1 MESURES D'URGENCE

L'adhésion au club autorise tout représentant du club à prendre toutes mesures d'urgence, en cas d'accident survenu au licencié mineur et ce y compris pour toute admission dans tout établissement hospitalier ou similaire, ainsi que l'autorisation permettant à l'éducateur ou au dirigeant de prendre en charge la sortie de celui-ci.

### 5-2 IMAGE

L'adhérent autorise le club à prendre des photos et/ou le filmer à l'occasion des manifestations sportives ou associatives. Il autorise leur publication pour l'illustration et la publication de tous documents y afférant sans pour autant bénéficier d'une contrepartie.

### 5-3 SPONSORING

Le club peut être amené à trouver des sponsors (pour équilibrer les comptes et pour des opérations sportives).

Votre signature sur la fiche d'inscription U.S.A. Feucherollaise vaut pour autorisation que vous et/ou votre enfant portiez le ou les logos de sponsors.

## 6-L'ÉQUIPEMENT

Le club prête pour la saison (contre une caution – voir INSCRIPTION) à chaque licencié du foot animation (Pitchouns à U9), une tenue numérotée « maillot et short aux couleurs du club » et donne une paire de chaussettes.



# Le règlement intérieur des 4 clubs de l'entente GMS

à suivre tout au long de la saison et **à conserver**. Merci.

## La tenue ne doit être utilisée que pour les plateaux et les matches.

En fin de saison, courant juin, elle devra être rendue propre et en bon état dans un sac (une poche) portant le nom de l'enfant ; les chaussettes seront conservées par le licencié.

S'il manque tout ou partie ou selon l'état de la tenue, le chèque de caution sera encaissé ou une somme équivalente à la perte ou détérioration sera réclamée.

Dans les autres catégories, les maillots et shorts sont utilisés par les convoqués lors des matches.

## Les protège-tibias (obligatoires) et chaussures de foot à crampons ronds non vissés ne sont pas fournis par le club.

Le licencié vient en tenue de ville ou de sport (autre que tenue d'entraînement ou de match) et se changera sur place.

Il est conseillé d'avoir systématiquement pour les entraînements, plateaux, matches, l'indispensable sac de sport « Spécial Foot ».

Le licencié qui n'a pas la tenue adéquate à la pratique du football : chaussures de foot (pas de tennis), chaussettes de foot (pas de socquettes, pas de chaussettes de tennis et encore moins pieds nus dans les chaussures), protège-tibias, short de sport (pas de short de tennis, jeans), maillot de foot (pas de pull, sweat, gilet), ne participera ni aux entraînements, ni aux matches et pénalisera son équipe. Prévoir collants et sous pull pour la période hivernale.

## 7-HORAIRES ET DÉPLACEMENTS

Le licencié est convoqué pour les rencontres officielles par l'entraîneur lors de la séance d'entraînement précédant le match ou sur le site [www.gms78.com](http://www.gms78.com). **En cas d'absence exceptionnelle à un entraînement ou à un match, il appartient au licencié de prévenir immédiatement, PAR TELEPHONE (pas par SMS ou de MAIL) et le plus tôt possible, son entraîneur et/ou ses dirigeants de façon à permettre son remplacement.**

Un licencié absent à un match auquel il a été convoqué (sauf excuse valable) sera considéré comme portant préjudice au club et à son esprit sportif et pourra se voir infliger un ou plusieurs matches de suspension par son entraîneur ; voir par la Commission Disciplinaire du club.

### 7-1 HORAIRES

#### Entraînements :

Tout licencié participe aux entraînements, pense « Collectif » et « Respect ».

Tout licencié participe aux entraînements suivant les horaires impartis pour chaque catégorie. Il faut arriver à l'heure ; soit 15 mn avant les horaires d'entraînement et jusqu'à 15 mn après la fin de l'entraînement. Les demandes de dérogation pour obligations scolaires ou professionnelles doivent être soumises à l'entraîneur.

#### Plateaux et matches :

Tout licencié est tenu de participer aux plateaux et matches pour lesquels il est convoqué.

La responsabilité du club à l'égard des licenciés mineurs prend effet selon les modalités suivantes :

Match à domicile : de l'heure de convocation au stade à l'heure de sortie des vestiaires.

Déplacements : de l'heure de convocation au stade de Feucherolles jusqu'au retour au même endroit ou à domicile.

### 7-2 DÉPLACEMENTS

Au cours des déplacements en dehors du club, les jeunes licenciés de – de 10 ans sont tenus d'effectuer l'aller et le retour dans un même véhicule. (Le club a des rehausseurs). Par respect pour les accompagnateurs, les enfants ne sont pas autorisés à voyager en tenue de match.

### **IL EST DEMANDÉ AUX PARENTS D'ASSURER 3 DÉPLACEMENTS MINIMUM DANS LA SAISON.**

Chaque dirigeant d'équipe mettra en place un système de roulement. En cas de désistement de dernière minute, il est demandé aux parents qui ne peuvent assurer leur tour de trouver un remplaçant pour effectuer le déplacement.

Il est bien entendu que chaque véhicule ne transportera que le nombre d'enfants autorisé par le code de la route. Dans le cas où le déplacement ne pourrait s'effectuer dans de bonnes conditions de sécurité, celui-ci serait annulé et les enfants resteraient au stade en attendant leur récupération par leur famille.

**Nous rappelons que l'annulation d'un match en dernière minute entraîne pour le club une pénalité financière, une pénalité comptable au niveau des points attribués à l'équipe, mais surtout une grande frustration pour les enfants.**

## 8-UTILISATION DU MATÉRIEL, DU TERRAIN ET DU STADE

### 8-1 LE MATÉRIEL

Le matériel servant aux entraînements et aux compétitions est placé sous la responsabilité des licenciés. Toute détérioration de lieu collectif, de matériel, de perte ou de vol entraînera des sanctions pour son auteur, et la réparation intégrale des dommages causés.

L'utilisation du matériel est réservée à l'activité du club et son usage se fait exclusivement sur le stade ou lieu de rencontre.

L'utilisation à des fins personnelles est interdite.

### 8-2 LE TERRAIN

Toute personne non licenciée au club ne doit être présente sur le terrain (intérieur de la main courante). Seuls les éducateurs, dirigeants et leurs équipes peuvent s'y trouver durant les entraînements et les matches.

Le club dégage toute responsabilité éventuelle relative à tout accident pouvant survenir de l'inobservation de cette règle absolue.

### 8-3 LE STADE

Toute boisson dans un contenant en verre est strictement interdite. L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées est formellement interdite sur le stade en général.

Il est aussi formellement interdit de fumer dans tous les locaux, sur le terrain et dans le stade en général.

**A domicile ou à l'extérieur, RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT et LAISSEZ LES ENDROITS PROPRES** (un shampoing vide, un Elasto usagé, un emballage de biscuits, un verre en plastique, une peau de banane, une bouteille, ... se met à la poubelle).

# Le règlement intérieur des 4 clubs de l'entente GMS

**à suivre tout au long de la saison et à conserver. Merci.**

## 9-DISCIPLINE

La meilleure tenue sportive et morale au cours des matches et des entraînements ainsi qu'à l'occasion des déplacements et des manifestations organisés par le club, échanges entre joueurs, dirigeants, membres du Codir, parents, est demandée ; que ce soit à l'égard des entraîneurs, des coéquipiers, des adversaires, des arbitres ou spectateurs.

Il est aussi demandé à TOUS de prendre soin des INFRASTRUCTURES, qui appartiennent à la collectivité, à nous tous !

Le licencié ne doit en aucun cas discuter une décision d'arbitrage ou mettre en cause l'honorabilité du club par son attitude.

Il est demandé à toute personne, dans un souci de respect d'autrui, d'intervenir et de le faire savoir au Comité de Direction, toute constatation à ces manquements : injures, mots grossiers, violence, gestes, comportements et attitudes inadaptés... (cf. Point 1-Engagement)

Pour rappel, le club vous demande d'être vigilance quant à l'utilisation du smartphone : Photos et enregistrement dans les vestiaires !!!!!

### Interdiction formelle

- d'emmener tout objet ou produit susceptible de mettre en danger sa propre sécurité et/ou celle des autres

- de consommer de l'alcool, des cigarettes et produits stupéfiants

Tout manquement à ces règles sera sanctionné avec la plus grande fermeté par le Comité Directeur du club.

## 10-SANCTIONS

Toute infraction ou tout manquement à l'une des règles ci-dessus mentionnées et, plus généralement, aux règles régissant communément la vie associative, sera sanctionnée et le contrevenant s'exposera à des sanctions éventuellement prononcées par les instances du football ou des sanctions susceptibles d'être prononcées à son égard : avertissement, suspension momentanée de toute activité au sein du club, radiation.

Toutes autres mesures appropriées aux circonstances pourront également être prises à l'égard du contrevenant.

**Pour le Foot à 11, le Comité Directeur du club a pris la décision d'exiger le remboursement des cartons jaunes et rouges « hors du jeu » ; cf. fiche Cartons jaunes & rouges (page 15).**

## 11-ASSURANCE DE LA LIGUE

Une assurance Accident est contractée par le club (sauf R.C. individuelle, dégradations volontaires, pertes ou vols). Le licencié doit impérativement être assuré contre les accidents survenus au cours de la pratique sportive, conformément à la réglementation en vigueur.

## 12- ASSURANCE LICENCE

Tout accident ou blessure au cours d'un match ou d'un entraînement devra être signalé au responsable de l'équipe et au secrétariat.

S'il y a lieu de faire une déclaration d'accident dans les 5 jours de la survenance de l'accident, elle sera établie par le secrétariat du club via la plateforme ASSURFOOT [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

Le club recevra un accusé de réception avec un document à transmettre au joueur blessé ; lequel aura des informations complémentaires et justificatifs à envoyer directement à l'agent GENERALI.

Les informations importantes sont jointes à la demande de licence.

**Le club informe tout licencié de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet une garantie en cas de dommages corporels** (en complément de la police de base). Les informations Garanties du contrat de base et complémentaires proposées sont rattachées au bordereau de demande de licence.

## 13-VOLS ET RESPONSABILITÉS

Des vols pouvant être commis dans l'enceinte du stade, il est recommandé d'éviter de se munir d'objets de valeur.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol dans les enceintes où ses équipes évoluent : vestiaires, aire de jeu, sur le stade en général.

Il est fortement conseillé aux parents de vérifier que les enfants n'oublent rien dans les vestiaires, sur le bord du terrain. Une malle est mise à disposition avec tous les objets trouvés.

## 14-COMMUNICATION

Afin de permettre l'acheminement des diverses correspondances et convocations des licenciés, il est indispensable de signaler au secrétariat du club tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'email à [contact@footfeucherolles.fr](mailto:contact@footfeucherolles.fr)

*Le Comité Directeur de l'entente Gally Mauldre vous remercie pour la lecture attentionnée de notre règlement.*

# Le protocole de BIENVENUE



---

Sur toutes les rencontres qui se jouent sur les terrains de Chavenay, Feucherolles, Mareil sur Mauldre ou Maule, pour toutes les catégories (des U6 aux Seniors), il est demandé (exigé), à tous les éducateurs, entraîneurs et dirigeants responsables de la rencontre de le mettre en place.

**Pourquoi cette démarche ?** C'est une démarche citoyenne, un besoin des parents, des dirigeants, des footballeurs pour défendre et pour TOUJOURS promouvoir les valeurs du sport, du football.

*Le Comité Directeur de l'entente GALLY MAULDRE SPORT*

---

1- **Mise en place du Panneau d'Accueil** sur lequel est inscrit le NOM de l'équipe que NOUS recevons **avec un message de Bienvenue** :

*Parce que nous pratiquons avec passion le même sport !*

---

2- **Accueil personnalisé**, accompagnement de l'équipe à son vestiaire (préalablement préparé et vérifié).

**Explication de notre démarche de Bienvenue** aux dirigeants et avertir de la causerie ensemble, sur le terrain et proche du public [de l'étape suivante].

*Parce qu'il faut 2 équipes pour vivre un match !*

---

3- De façon ordonnée, proche du public : **message transmis** par un licencié de l'entente GMS à tous.

C'est une démarche de respect. C'est une démarche de protection, de citoyens qui aiment le SPORT et plus particulièrement le FOOTBALL. Nous avons quelque chose en commun : l'amour du ballon rond. Et pour faire un match, il faut 2 équipes ! Parce qu'avant le match, ce n'est pas le match... Après, ce n'est plus le match !

A la fin de la rencontre, il y aura des vainqueurs et des perdants, des heureux et des malheureux, des contents et des mécontents, des chants de gagnants et des silences de perdants. Les 2 équipes vont tout faire pour gagner AVEC LA MANIÈRE. La rencontre sera engagée mais dans le respect de l'autre, des règles et des décisions des arbitres... Parce qu'un jour vainqueur, un autre... vaincu !

ET SURTOUT parce que nous avons LA MÊME PASSION du ballon !

A la fin de la rencontre, à la sortie du terrain, **les licenciés de l'entente GMS feront une haie d'honneur (façon rugby)** et salueront/remercieront avec respect.

*Parce qu'il faut que cela retombe et parce que c'est du Sport !*

---

4- Après la rencontre et la douche, **tous les licenciés se retrouvent** pour boire **le verre de l'amitié (jus de fruits)**.

*Parce que ce n'est que du foot, du sport et que la vie continue !*

**"Je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends."**

*Nelson Mandela*



Dans le cadre de leur politique en faveur de la jeunesse, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine proposent un dispositif éducatif et citoyen d'incitation à la pratique d'activités sportives et culturelles : la carte Pass+.

### Pass+, c'est quoi ?

Il s'agit d'une aide financière accordée aux jeunes, de leur entrée en 6e à leur majorité, pour favoriser la pratique d'activités sportives et culturelles auprès d'organismes affiliés. 300 000 jeunes du territoire interdépartemental sont concernés.

- Aide financière de 80€ pour les activités sport et culture (100€ pour les élèves boursiers)
- Des bons plans : invitations, réductions, concerts...

Pour l'année scolaire 2021-2022, les inscriptions sont ouvertes dès le 1er juin sur [www.passplus.fr](http://www.passplus.fr)

Face à la crise sanitaire que nous traversons, le Département a décidé du report exceptionnel des sommes non dépensées pour les bénéficiaires en 2020-2021 sur l'année scolaire 2021-2022.

### Comment obtenir la carte Pass+ ?

La procédure est entièrement dématérialisée. Connectez-vous sur [passplus.fr](http://passplus.fr)

Pour vous inscrire, suivez les étapes suivantes :

- Créez votre compte sur [passplus.fr](http://passplus.fr),
- Un courriel avec votre identifiant vous sera adressé pour activer votre compte,
- Activez votre compte avec votre identifiant et votre mot de passe,
- Créez le profil de votre/vos enfant(s),
- Glissez/déposez vos documents dans le formulaire d'inscription :
  - document obligatoire : photo de l'enfant
  - document facultatif : notification de bourse 2021-2022

### Chaque inscrit reçoit sa carte par courrier postal

Une fois inscrit ?

Les « porte-monnaie » électroniques seront crédités dès la validation de la demande.

Un courriel de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire.

L'aide financière se présente sous la forme de deux porte-monnaie électroniques, **générés directement en ligne depuis l'interface internet dédiée** et personnelle et crédités par le bénéficiaire/utilisateur pour remise à l'organisme sportif ou culturel souhaité.

# L'indispensable sac de sport « spécial foot »

---

**Le club ne fournit plus de gourde.  
Chacun devra venir avec sa petite bouteille d'eau.**



Voici quelques conseils et les affaires à mettre dans le

Avant de venir à l'entraînement ou à un match, il faut prendre le temps de préparer correctement son sac.

### **Les vêtements de sport**

Tenue de sport

Chaussettes de foot

Bas et haut de survêtement

### **Prévoir en fonction de la météo**

Vêtement de pluie

Gants et bonnet

### **Équipement de foot**

Chaussures de foot

Protège tibias (port obligatoire aussi bien à l'entraînement qu'en match)

### **Pour la douche**

Serviette de toilette

Paire de tongs

Savon / gel douche / shampoing

Tenue de rechange (en cas de pluie, par exemple)

2 sacs plastiques : 1 pour les affaires sales et 1 pour les chaussures de foot

### **Catégories U6 à U9**

**Pour les matches ou plateaux à domicile ou à l'extérieur,  
les licenciés arrivent au stade en tenue de ville ou de sport.**

**Ils se changent dans les vestiaires.**



## GESTION DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

### Les cartons jaunes et rouges



Le football peut entraîner une certaine virilité dans une action du jeu, différemment interprétée et parfois sanctionnée par l'arbitre.

Malheureusement, d'autres comportements volontaires, beaucoup trop nombreux, viennent troubler le déroulement de la partie (exemple : contestation de l'arbitrage, geste d'antijeu, coup à un adversaire, etc.)

Ces faits ont pour conséquence un nombre croissant de cartons jaunes et rouges qui nuisent à notre réputation et amputent le budget du club de plusieurs centaines d'euros chaque année.

2 autres cartons existent :

#### Le Carton Blanc

L'exclusion temporaire est une sanction administrative d'une durée de 10 minutes. Elle peut s'appliquer dans toutes les compétitions de District (uniquement championnat) dans les catégories des U15 à Seniors, à l'exception de celles disputées à effectif réduit (football d'animation, futsal ...).

Le carton vert est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

Pour le Foot à 11, le Comité Directeur de l'entente GMS a pris la décision d'exiger le remboursement des cartons jaunes et rouges « **hors du jeu** »

**Pour 1 carton jaune 8€**

**Pour 1 carton rouge 34€**

Le comité Directeur de l'entente GALLY-MAULDRE SPORTS



*Respect, amitié, un esprit d'équipe*

## Un dernier mot

---

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce document.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire, de bonnes vacances.

Au plaisir de nous retrouver à la rentrée.

*Le comité de direction de l'entente*



### Les adresses administratives

#### **CHAVENAY A.S.L.**

Mairie – 78450 CHAVENAY

#### **MAREIL SUR MAULDRE F.C.**

Rue Degly-Maillot - 78124 MAREIL SUR MAULDRE

#### **MAULOISE U.S.**

Stade Saint Vincent - 78580 MAULE

#### **U.S.A. FEUCHEROLLAISE**

17, grande rue – 78810 FEUCHEROLLES